



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 18 heures 00,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.  
Excusée: Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.  
Absent: Fabien MICHEL.  
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 13    Nombre de Suffrages exprimés : 14

### EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2015-003 du 24 Mars 2015, il a été décidé d'améliorer le système de Vidéoprotection pour un montant de 10 936.00€ HT soit 13 123.20€ TTC.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le système de Vidéoprotection installé sur trois sites de la commune n'est pas suffisant. L'architecture du système existant permet de pouvoir ajouter d'autres caméras sur d'autres sites à surveiller.

Confronté à une recrudescence des incivilités sur la commune, et pour assurer la sécurité permanente de nos sites, nous envisageons de développer le réseau existant.

Le Maire propose d'effectuer les travaux d'extension du système de Vidéoprotection sur les cinq sites suivants:

- Une à la salle polyvalente au Quartier de l'Eglisonne
- Une à l'école communale au Quartier de l'Eglisonne
- Deux sur la Place de la Mairie
- Une sur la Place de la Bouvesse

Le Maire présente un devis de l'entreprise STS d'un montant de 14 595.00€ HT soit 17 514.00€ TTC.

Le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention pour les communes rurales de -1 250 habitants dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux d'extension du système de Vidéoprotection,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le devis de l'entreprise STS pour un montant de 14 595.00€ HT soit 17 514.00€ TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional P.A.C.A. la subvention la plus large possible dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2016,

- PRECISE que cette somme sera inscrite en décision modificative n° 1 exercice 2016 du budget communal.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

